Société québécoise des transports

Rapport annuel 1986

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé par la
Société québécoise des transports

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec

Dépôt légal — 1er trimestre 1988
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN: 2-550-18437-8
ISSN: 0838-2328

© Gouvernement du Québec

Monsieur Pierre Lorrain
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le rapport annuel de la Société québécoise des transports pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1986.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le ministre des Transports,
responsable du développement régional

Marc-Yvan Côté

Québec, mars 1988

Monsieur Marc-Yvan Côté
Ministre des Transports
Responsable du développemer régional
Ministère des Transports
Québec

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions de la Loi sur la Société québécoise des transports (L.R.Q., c. S-22.1), j'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de la Société québécoise des transports pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1986.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le président et directeur général,

Maurice Gareau

Québec, mars 1988

Table des matières

La mission de la Société québécoise des transports 9

Le conseil d'administration et la direction 10

Rapport du président 11

États financiers consolidés 13

Notes complémentaires 19

Investissements de la Société québécoise des transports 27

La mission de la Société québécoise des transports

Favoriser l'implantation, la modernisation, l'expansion, le développement, la consolidation ou le regroupement d'entreprises du secteur des transports pour répondre aux besoins commerciaux et industriels du Québec, favoriser l'exportation des biens qui y sont produits, maximiser les retombées socio-économiques découlant des activités du transport ou connexes à celui-ci et exercer les activités d'une compagnie de portefeuille dans le secteur des transports.

Le conseil d'administration et la direction en date du 31 décembre 1986

Le conseil d'administration

Louise Doyon
Avocate et professeure
Université du Québec à Montréal

Fred H. Ernst
Membre de conseils d'administration

Jean-Marie Gagnon
Professeur de finance
Université Laval

Maurice Gareau
Directeur général
Société québécoise des transports

Édouard Lyssan
Vice-président exécutif
Banque Nationale du Canada

Bernard Larue
Vice-président des finances et trésorerie
Fiducie du Québec

Pierre Michaud
Sous-ministre
Ministère des Transports

Normand Paquin
Directeur adjoint
Les Fiduciaires

Michel Plessis-Bélair
Vice-président finance
Power Corporation du Canada

Jean-P. Vézina
Président et directeur général
Régie de l'assurance automobile du Québec

La direction

Maurice Gareau
Directeur général

René Beaulieu
Vice-président
développement et planification

François Legault
Directeur des finances

Gilles Côté
Analyste financier

Gilles Tremblay
Analyste financier

Rapport du président

Au cours de l'exercice se terminant le 31 décembre 1986, la Société québécoise des transports a concentré ses efforts à l'analyse en profondeur des compagnies constituant son portefeuille et à la mise en application de mesures visant le redressement et la consolidation de leur situation financière.

Au niveau du transport routier, Corporation de gestion La Vérendrye, compagnie détenue à 17 % par la Société québécoise des transports, a annoncée la disposition de Brazeau Transport, sa filiale à part entière, transaction qui s'est effectivement réalisée au cours de l'année 1987. Compte tenu de cette transaction et des pertes chroniques subies par l'entreprise au cours des dernières années, la Société québécoise des transports a jugé nécessaire de procéder à une dévaluation de 2,3 millions $ de ce placement pour tenir compte d'une baisse durable de valeur.

Par ailleurs l'exercice 1986 marque une étape importante dans l'évolution des activités de la Société québécoise des transports. En effet, le 31 juillet 1986, dans le cadre du programme de privatisation mis de l'avant par le Gouvernement, 1848-7199 Québec inc., filiale à part entière de la Société québécoise des transports, acceptait une offre pour la vente de la totalité de ses actions de Québécair. Cette transaction aura permis à la Société québécoise des transports via sa filiale 1848-7199 Québec inc. d'encaisser un montant de 5 millions $ et de réaliser un gain de 3,6 millions $ suite à la vente par Québécair des actions qu'elle détenait dans Nordair inc. Ainsi, la Société québécoise des transports et sa filiale 1848-7199 Québec Inc. se sont dégagées des pertes chroniques subies par Québécair et des engagements financiers s'y rattachant. Un certain nombre de poursuites, litiges ou réclamations reliés à Québécair ayant pris naissance avant le vente de la compagnie, demeurent cependant sous la responsabilité de 1848-7199 Québec inc., de la Société québécoise des transports et du Gouvernement. Il est présentement impossible d'évaluer l'issue de ces dossiers et les coûts s'y rattachant.

La vente de Québécair et la perspective d'une disposition des autres placements composant son portefeuille remettent en question l'existence même de la Société québécoise des transports. En effet, la décision de principe du Gouvernement concernant la privatisation de Québécair stipule que le statut de la Société québécoise des transports devrait être revu, lorsque la vente de cette compagnie aura été conclue. Une réflexion profonde est amorcée en ce sens, laquelle devrait mener vers l'élaboration d'une relance de la Société sur des bases nouvelles ou à la cessation de ses activités. Durant l'intérim, un programme de compression des dépenses et de réduction des effectifs a été mis en place afin de modeler la structure des frais d'opération de la Société à ses activités.

Maurice Gareau

Société québécoise des transports

États financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 1986

Rapport du vérificateur

J'ai vérifié le bilan consolidé de la Société québécoise des transports au 31 décembre 1986 ainsi que l'état consolidé des résultats, l'état consolidé du déficit et l'état consolidé de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 décembre 1986, ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus et, à l'exception de la modification de la comptabilisation de la participation dans Québécair en 1986 mentionnée à la note complémentaire 2, ces principes comptables ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent. Toutefois, tel que mentionné à cette note complémentaire, les chiffres de 1985 ont été redressés pour fins de comparaison.

Le vérificateur général du Québec,

Rhéal Châtelain, F.C.A.

Québec, le 23 novembre 1987

Société québécoise des transports

Bilan consolidé
(au 31 décembre 1986)

	1986	1985 (note 2)
	$	$
Actif		
À court terme		
Encaisse	518 170	433 945
Débiteurs	37 518	266 964
Frais payés d'avance	5 265	16 408
Subventions à recevoir (note 3)	4 500 000	6 010 539
Solde de prix de vente de placements à recevoir (notes 1f et 12)	5 000 000	8 784 734
	10 060 953	15 512 590
Avances à un mandataire désigné par le Gouvernement (note 4)	3 050 268	5 180 500
Placements (note 5)	5 284 837	22 040 467
Subventions à recevoir (note 3)	4 500 000	9 000 000
Immobilisations (note 6)	6 708	32 986
	22 902 766	**51 766 543**

Éventualités (note 13)

	1986	1985 (note 2)
	$	$
Passif		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	262 172	452 111
Provision pour réclamations (notes 11 et 13 a)	343 197	—
Versements sur la dette à long terme (note 7)	7 550 268	9 651 600
Subvention de fonctionnement perçue d'avance	—	280 983
Subvention de liquidité à verser à Québécair	—	1 510 539
	8 155 637	11 895 233
Dette à long terme (notes 7 et 12)	4 500 000	14 180 500
Profit non réalisé sur vente de placement à Québécair	—	3 633 142
	12 655 637	29 708 875
Avoir de l'actionnaire		
Capital-actions (note 8)	28 679 800	28 679 800
Actions privilégiées de 1848-7199 Québec inc. (note 9)	15 000 000	15 000 000
Déficit	(33 432 671)	(21 622 132)
	10 247 129	22 057 668
	22 902 766	**51 766 543**

Société québécoise des transports

Résultats consolidés
de l'exercice terminé le 31 décembre 1986

	1986	1985 (note 2)
	$	$
Revenus		
Subventions du gouvernement du Québec:		
Intérêts sur la dette à long terme	1 329 424	1 784 062
Fonctionnement	1 030 983	867 764
Autres revenus	—	344 218
	2 360 407	2 996 044
Dépenses		
Traitements et avantages sociaux	405 993	414 054
Honoraires des administrateurs	38 827	39 178
Honoraires professionnels	17 117	194 118
Frais de voyage et de représentation	39 763	40 630
Loyer de bureau, taxes et assurances	92 693	81 014
Fournitures et frais de bureau	28 289	47 926
Amortissement des immobilisations	26 503	26 429
Frais financiers — net (note 10)	1 298 661	2 090 108
Promotion CL215	—	327 474
	1 947 846	3 260 931
Bénéfice (perte) compte non tenu des postes suivants:	412 561	(264 887)
Participation dans la perte nette de Québécair (note 11)	(10 417 428)	(8 419 278)
Quote-part dans les résultats des compagnies satellites — bénéfice net	90 322	82 764
Gain sur l'aliénation du placement dans Québécair (note 11)	59 324	—
Gain sur aliénations d'autre placements	3 633 142	518 460
Dévaluation d'un placement (note 5 ii)	(2 250 988)	—
	(8 885 628)	(7 818 054)
Perte nette de l'exercice	**8 473 067**	**8 082 941**

Société québécoise des transports

Déficit consolidé de l'exercice terminé le 31 décembre 1986

	1986	1985
	$	$
Solde au début	21 622 132	16 079 743
Perte nette de l'exercice	8 473 067	8 082 941
Réduction de la subvention à recevoir en 1986, en rapport avec le renflouement de l'avoir de l'actionnaire de Québécair (note 12)	3 337 472	—
Virement du surplus d'apport consolidé (note 12)	—	(2 540 552)
Solde à la fin	**33 432 671**	**21 622 132**

Société québécoise des transports

Évolution de la situation financière consolidée de l'exercice terminé le 31 décembre 1986

	1986	1985 (note 2)
	$	$
Activités d'exploitation		
Perte nette de l'exercice	(8 473 067)	(8 082 941)
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des immobilisations	26 503	26 429
Éléments des résultats relatifs aux placements	8 885 628	7 818 054
Fonds générés (absorbés) par les opérations	439 064	(238 458)
Variation des actifs et passifs à court terme hors liquidités	1 796 266	(3 244 302)
Fonds générés (absorbés) par les activités d'exploitation	2 235 330	(3 482 760)
Activités de financement		
Augmentation (diminution) de la dette à long terme	(9 680 500)	680 500
Encaissement de subventions à recevoir pour le financement de la dette à long terme	1 162 528	4 500 000
Émission de capital-actions	—	1 571 400
Fonds générés (absorbés) par les activités de financement	(8 517 972)	6 751 900
Activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations	(225)	(19 673)
Placements		
Produit d'aliénation de Québécair	5 000 000	—
Frais afférents à la vente de Québécair	(944 140)	—
Produit d'aliénation d'autres placements	181 000	12 947 852
Acquisitions d'autres placements	—	(10 877 809)
Diminution (augmentation) de l'avance consentie à un mandataire	2 130 232	(5 180 500)
Fonds générés (absorbés) par les activités d'investissement	6 366 867	(3 130 130)
Augmentation de l'encaisse au cours de l'exercice	84 225	139 010
Encaisse au début	433 945	294 935
Encaisse à la fin	**518 170**	**433 945**

Société québécoise des transports

Notes complémentaires

États financiers consolidés (31 décembre 1986)

1. Constitution et objets

La Société québécoise des transports est une compagnie à fonds social constituée par une loi spéciale.

Selon cette loi, la Société a pour objets:

— de favoriser l'implantation, la modernisation, l'expansion, le développement, la consolidation ou le regroupement des entreprises du secteur des transports pour répondre aux besoins commerciaux et industriels du Québec et de favoriser l'exportation des biens qui y sont produits;

— de maximiser les retombées socio-économiques pour les Québécois, découlant des activités du transport ou connexes à celui-ci;

— d'exercer les activités d'une compagnie de gestion et de portefeuille dans le secteur des transports.

2. Conventions comptables

Les états financiers consolidés de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société québécoise des transports et de sa filiale en propriété exclusive 1848-7199 Québec Inc.. 1848-7199 Québec Inc. a vendu le 31 juillet 1986 sa participation dans Québécair. Les opérations de Québécair de la période de sept mois terminée le 31 juillet 1986 ne sont pas consolidées dans les présents états financiers. Les états financiers consolidés de 1985 de la Société, présentés pour fins de comparaison, ont été redressés pour inscrire la participation dans Québécair à la valeur de consolidation, alors qu'auparavant les comptes de Québécair étaient consolidés avec ceux de la Société.

Placements

La Société comptabilise ses placements à la valeur de consolidation lors que sa participation dans les titres comportant droit de vote d'une compagnie émettrice est d'au moins 20% et d'au plus 50%, dans la mesure où la Société exerce à l'égard de cette compagnie une influence sensible sur les décisions financières et administratives.

L'excédent du prix d'acquisition d'un placement sur sa valeur comptable est attribué à l'achalandage et est imputé aux opérations de l'exercice.

Les placements de portefeuille sont comptabilisés au coût diminué de toute baisse durable de valeur.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de trois ans.

3. Subventions à recevoir

	1986	1985
	$	$
En rapport avec le refoulement de l'avoir de l'actionnaire de Québécair. Cette subvention a été cédée en garantie de la dette à long terme de la Société (note 7) et est encaissable à raison de 4 500 000 $ par année jusqu'en 1988	9 000 000	13 500 000
En rapport avec les besoins de liquidité de Québécair	—	1 510 539
	9 000 000	15 010 539
Portion à recevoir en deçà d'un an	4 500 000	6 010 539
	4 500 000	**9 000 000**

4. Avances à un mandataire désigné par le Gouvernement

En vertu du règlement visant à favoriser le financement d'un programme de réduction du nombre de permis de taxi dans l'agglomération de Montréal, le Gouvernement a désigné un mandataire qui, par l'entremise de la Société, reçoit sous forme d'avances les sommes nécessaires au rachat des permis.

Au 31 décembre 1986, les avances consenties au mandataire atteignent 3 050 268 $ (5 180 500 $ en 1985). Ce dernier remboursera les avances reçues plus les intérêts, aux échéances qui lui seront fixées par la Société.

5. Placements

	1986	1985
	$	$
a) Québécair inc. — Filiale en propriété exclusive de 1848-7199 Québec inc. — à la valeur de consolidation		
Coût d'acquisition des actions	33 221 494	33 221 494
Contribution au surplus d'apport	46 554 181	46 554 181
Capital investi par 1848-7199 Québec inc.	79 775 675	79 775 675
Moins:		
Déficit (redressé)	75 779 139	65 361 711
Valeur de consolidation	3 996 536	14 413 964
Vente de la totalité des actions (note 11)	3 996 536	—
	—	14 413 964
b) Compagnie satellite — à la valeur de consolidation		
Participation de 25 %		
Actions ordinaires (i)	372 707	282 385
Actions privilégiées	—	181 000
	372 707	463 385

c) Autres placements

Actions privilégiées, sans dividendes, non rachetables au gré de la Société — au coût	3 000 000	3 000 000
Actions ordinaires — au coût dévalué (au coût en 1985) (ii)	1 912 130	4 163 118
	4 912 130	7 163 118
	5 284 837	**22 040 467**

i) Valeur de consolidation de la compagnie satellite

	1986	1985
	$	$
Coût d'acquisition de 25 % des actions ordinaires	190 000	190 000
Quote-part dans le bénéfice net depuis la date d'acquisition	182 707	92 385
Valeur de consolidation au 31 décembre	**372 707**	**282 385**

Ce placement a été vendu en 1987 au prix de 817 000 $ après encaissement d'un dividende de 190 000 $.

ii) La valeur comptable de ce placement a été réduite d'un montant de 2 250 988 $ au 31 décembre 1986 pour tenir compte d'une baisse durable de valeur. La valeur boursière au 31 décembre 1986 était de 2 299 027 $ et est de 726 008 $ au 23 novembre 1987.

6. Immobilisations

	1986	1985
	$	$
Mobilier et équipement informatique — au coût	79 511	79 286
Amortissement accumulé	72 803	46 300
	6 708	**32 986**

7. Dette à long terme

	1986	1985
	$	$
Emprunt bancaire à terme, taux préférentiel, remboursable en tout temps avant le 1er octobre 1988	3 050 268	—
Débentures, Série « A », taux préférentiel moyen de trois banques à charte canadienne, moins 0,625 %, remboursables par versements annuels de 4 500 00 $ échéant le 22 décembre 1988 (a)	9 000 000	13 500 000
Emprunt du gouvernement du Québec	—	5 180 500
Emprunt bancaire à terme	—	5 151 600
	12 050 268	23 832 100
Versements échéant en deçà d'un an	7 550 268	9 651 600
	4 500 000	**14 180 500**

a) Ces débentures sont garanties par la cession au fiduciaire, pour le bénéfice exclusif des détenteurs, de la subvention autorisée par le decret 2665-83. Ce décret autorise le ministre des Transports à accorder à la Société, pour et au nom du Gouvernement, une subvention à même les fonds votés annuellement à cette fin par le Parlement, afin de pourvoir au complet paiement, aux échéances de capital et d'intérêts qui sont stipulées aux débentures, y compris à toute date de rachat anticipé total ou partiel, du capital ou des intérêts alors payables sur les débentures selon le cas. Cette subvention a été inscrite au surplus d'apport de la Société en rapport avec le renflouement de l'avoir de l'actionnaire de Québécair.

Les versements sur la dette à long terme pour les deux prochains exercices se détaillent comme suit:

	$
1987	7 550 268
1988	4 500 000

8. Capital-action

	1986	1985
	$	$
Autorisé: 750 000 actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune		
Émis et payé: 286 798 actions	**28 679 800**	**28 679 800**

Les actions de la Société sont détenues par le gouvernement du Québec.

9. Actions privilégiées de 1848-7199 Québec Inc.

L'actionnaire de la Société, le gouvernement du Québec, détient 6 666 666 actions privilégiées de catégorie « B », participantes, convertibles, sans valeur nominale de 1848-7199 Québec inc.

10. Frais financiers — net

	1986	1985
	$	$
Intérêts sur la dette à long terme	2 000 878	2 374 893
Déduire :		
Intérêts sur les avances à un mandataire désigné par le Gouvernement	465 840	218 140
Intérêts sur dépôts bancaires	124 308	66 645
Intérêt sur prêt à Québécair	112 069	—
	702 217	284 785
	1 298 661	**2 090 108**

11. Aliénation du placement dans Québécair

Le 31 juillet 1986, la Société a accepté une offre d'achat de toutes les actions de Québécair. Bien que la convention finale de vente ait été signée le 1er septembre 1987, la vente est effective en date du 31 juillet 1986.

Pour 1986, la participation de la Société dans la perte nette de Québécair de 10 417 428 $ représente la perte nette redressée de la période de sept mois terminée le 31 juillet 1986. Selon la convention finale de vente, la Société n'a pas à assumer, sauf éventuellement pour un montant de 500 000 $ (note 13 f), la réclamation pour bris de contrat de 6 987 878 $ présentée à l'état des résultats consolidés de Québécair. Le redressement effectué a eu pour effet d'annuler ce poste extraordinaire et par conséquent de ne pas le présenter aux états financiers de la Société.

Le gains sur l'aliénation du placement dans Québécair s'établir comme suit:

		1986 $
Prix de vente (encaissé en 1987)		5 000 000
Moins:		
Frais afférents à la vente		
Honoraires de privatisation	600 943	
Provision pour réclamations (note 13 a)	343 197	944 140
		4 055 860
Moins:		
Valeur de consolidation des actions de Québécair au 31 juillet 1986:		
Capital investi (note 5)	79 775 675	
Moins:		
Déficit au 31 décembre 1985 (redressé)	(65 361 711)	
Placement à la valeur de consolidation au 1er janvier 1986	14 413 964	
Participation dans la perte nette du 1er janvier au 31 juillet 1986	(10 417 428)	3 996 536
Gain sur l'aliénation du placement (compte non tenu des éventualités pour lesquelles aucune provision n'est comptabilisée — note 13)		**59 324**

12. Déficit et surplus d'apport consolidés

À la demande du Conseil des ministres, la Société a affecté au cours de l'exercice un montant de 3 337 472 $ au remboursement de sa dette à long terme à même le produit de l'aliénation d'un placement. La subvention à recevoir du gouvernement du Québec en 1986, relative au remboursement de la dette à long terme, a donc été réduite du même montant. Cette réduction a été imputée au déficit de la Société compte tenu que cette subvention avait été comptabilisée au surplus d'apport et virée subséquemment au déficit.

Par la même décision du Conseil des ministres, le produit de la vente des actions de Québécair devra également être affecté au remboursement de la dette à long terme de la Société.

Suite à des décisions des administrateurs, ratifiées par les actionnaires, le surplus d'apport de 46 554 181 $ a été viré au déficit de la Société, soit 2 540 552 $ en 1985 et 44 013 629 $ en 1984.

13. Éventualités

Suite à la convention de vente des actions de Québécair du 1er septembre 1987, la Société et son actionnaire, le gouvernement du Québec, se sont engagés conjointement et solidairement à indemniser l'acquéreur pour les sommes que ce dernier ou Québécair pourrait être appelé à verser à la suite des litiges suivants qui existaient avant le 1er août 1986:

a) Poursuites, mises en demeure et griefs contre Québécair et ses filiales totalisant 851 393 $ provenant du congédiement d'employés à la suite de l'abolition de certains postes. Une provision de 343 197 $ a été comptabilisée aux livres en réduction du prix de vente des actions de Québécair pour ce qui est des litiges où la direction était en mesure d'évaluer l'issue probable.

b) Poursuites et réclamations contre Québécair totalisant 2 341 300 $ relativement à l'inexécution de contrats de nolisement ou manquement à des engagements ainsi qu'à

des réclamations de commission sur la vente non matérialisée d'aéronefs. La direction est dans l'impossibilité d'évaluer l'issue probable de ces litiges et conséquemment, aucune provision n'a été comptabilisée aux livres.

c) Poursuites et mises en demeure contre Québécair totalisant 4 904 024 $ pour des billets non honorés, des dépenses encourues par des clients, des contrats non exécutés, des commissions incitatrices et d'autres dommages. La direction est dans l'impossibilité d'évaluer l'issue probable de ces litiges et conséquemment, aucune provision n'a été comptabilisée aux livres.

d) Cotisations pour les années 1976 à 1979 inclusivement par le ministère du Revenu pour la taxe de vente non facturée sur des services de location d'aéronefs rendus dans le cadre d'un contrat de service entre Québécair et un organisme gouvernemental. Étant donné que la compagnie considère que l'organisme gouvernemental est tenu de rembourser à Québécair toute taxe qu'elle pourrait être amenée à payer et que cet organisme a fourni au ministère des lettres de garantie pour le montant dont elle pourrait être redevable, la direction évalue qu'elle ne sera pas tenue d'assumer de dépenses relativement à ces cotisations et conséquemment, aucune provision n'a été comptabilisée aux livres.

e) Réclamations éventuelles par un fournisseur de Québécair relativement à des cotisations reçues par le ministère du Revenu concernant la taxe provinciale impayée sur les frais de mise à bord pour les années 1982 à 1985 inclusivement. Ces cotisations en vertu de la Loi concernant la taxe sur les carburants ont fait l'objet d'un avis d'opposition de la part du fournisseur mais la décision du ministère a été maintenue. Le fournisseur en a fait appel de la décision sur opposition. Si le fournisseur était appelé à payer ladite taxe portant sur les frais de manutention et de livraison de carburant, celui-ci ainsi que d'autres fournisseurs pourraient produire une réclamation à Québécair. La direction est dans l'impossibilité de prévoir l'issue de cette affaire et conséquemment, aucune provision n'a été comptabilisée aux livres.

f) Réclamation éventuelle en vertu de l'entente du 1er septembre 1987 relativement à un ajustement pouvant atteindre 500 000 $ comme règlement final du dossier portant sur des nacelles de réduction de bruit. La direction est dans l'impossibilité d'évaluer l'issue probable de cette réclamation éventuelle et conséquemment, aucune provision n'a été comptabilisée aux livres.

La Société et son actionnaire, le gouvernement du Québec en tant qu'intervenant, ont signé des conventions d'indemnisation avec Québécair et ses acquéreurs portant sur les titres des actions de Québécair et ceux de ses filiales ainsi que sur leurs documents corporatifs.

Toute somme que la Société pourrait être appelée à verser, au cours des exercices se terminant après 1986, relativement aux litiges ci-haut mentionnés pour lesquels la direction est dans l'impossibilité d'évaluer l'issue probable sera comptabilisée comme redressement de l'exercice 1986.

Investissements de la Société québécoise des transports

Compagnie	Actions détenues	Valeur comptable
1848-7199 Québec inc.	8 888 875 actions ordinaires	4 047 345 $
Corporation de gestion La Vérendrye	806 676 actions ordinaires	1 912 130 $
Propair inc.	30 000 actions privilégiées	3 000 000 $
Navigation Sonamar inc.	190 000 actions ordinaires	372 707 $
Total		**9 332 182 $**